

CONSEIL CONSULTATIF

PARTICIPATION

RÉUNION DU 19 MAI 2022



J.-M. Oleffe, A. Maskens, A. Cuvelier, A. Rigot, D. Rachid, A. Boodts, A. El Ghazili, K. Leroy, J. Chantry, M.-A. Maugan.



Excusés : F. Lecomte, J.-P. Wilmotte, V. Vandaele, K. Denamur, Félicien Magos.

Absents : M.-D. Isugi, M. Houins.

ORDRE DU JOUR

1. Identification des objectifs du Conseil consultatif et rédaction de la Feuille de route
2. Présentation de quelques dossiers liés à la participation à venir
3. Prochaines dates de rencontre
4. L'animation
5. Divers

1. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF ET RÉDACTION DE LA FEUILLE DE ROUTE (OBJECTIFS ET ACTIONS QUI EN DÉCOULENT)

Les thématiques plébiscitées dans les retours de mails sont :

1. Informer et sensibiliser (canaux de participation/communication)
 2. Éduquer à la délibération et à la participation
 3. Les impacts de la participation
- 3 *ex aequo*. Les budgets participatifs

Les membres du Conseil s'interrogent sur la définition de l'éducation. Dans le langage courant, l'éducation fait référence aux enfants, or dans le cadre de ce Conseil, le souhait est de s'adresser à tous les publics petits et grands. La majorité des membres suggèrent de regrouper les points « informer et sensibiliser » et « éduquer à la délibération et à la participation » en une seule thématique car chaque thématique séparée paraît être un champ d'action trop réduit. La différence entre participation et engagement est à nouveau soulevée. En effet, le volontariat est important en Belgique. C'est une forme d'engagement qui pourrait être prise en compte pour partir d'expériences concrètes. L'engagement rentre dans le cadre d'une participation active, néanmoins ce Conseil vise une autre forme de participation, celle autour d'un projet commun.

L'animatrice rappelle la définition de la participation qui a fait consensus lors de la dernière réunion, à savoir : « L'inclusion des personnes affectées dans l'élaboration d'une action collective ou d'une décision qui les concernent ».

Les membres soulèvent toutefois que si tel est le souhait du Conseil, il serait possible de partir de l'information et de l'éducation pour amener les gens à s'engager ; de passer d'une participation passive à une participation active. Il est également rappelé que la participation négative existe également et est à prendre en compte.

Il est décidé à l'unanimité que les deux thèmes « informer et sensibiliser » et « éduquer à la participation » ne feront plus qu'un seul thème de travail.

Les trois premiers thèmes sont assez généraux et peuvent être liés à tout type de participation. Le thème du budget participatif est un peu plus précis et vise un type de participation précis.

Julie Chantry trouve intéressant que le Conseil se penche sur ce sujet car il y a déjà eu deux expériences au sein de la commune. La nouvelle édition vient d'être relancée, différente de la précédente car la Ville gère cette édition seule avec des moyens différents. La Ville montre une volonté de maintenir ce processus, mais il serait intéressant d'analyser ce qu'il se fait actuellement afin d'avoir des outils, des avis et pistes d'amélioration avant de relancer une prochaine édition.

Les membres du Conseil réfléchissent à une manière de nommer le premier objectif.

L'animatrice fait remarquer qu'au niveau de l'information, il y a un trou entre ce que l'on peut produire au sein de la Ville et ce que reçoit le citoyen. En d'autres termes, pour que le citoyen se sente acteur de sa Ville, il doit comprendre que le vote n'est pas l'unique manière de s'impliquer et que chacun est libre de s'impliquer. Le terme d'acteur est intéressant et permet de conscientiser la population. Il faut faire attention à ce terme car bien qu'on veuille rendre les citoyens acteurs de leur Ville, on ne peut les forcer à s'engager. Le but est de s'adresser à la population, d'avoir une certaine visibilité et de développer des outils d'information et de sensibilisation afin que les citoyens puissent se sentir concernés et se sentent acteurs. La question soulevée est l'acheminement de l'information jusqu'à chaque citoyen et les domaines d'action que l'on peut lui proposer.

Objectif 1 : Développer des outils d'information et de sensibilisation afin que les citoyens se sentent acteurs de leur Ville

L'idée est de donner la voix aux citoyens. Dans la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, une rencontre avec les différents quartiers est organisée lors des réunions « Dialoguez avec le Collège ».

Il existe des expériences, avec des experts et des parlementaires, de commission délibérative. Il est important de travailler sur un sujet précis pour que les citoyens se sentent concernés et puissent s'impliquer.

La notion de tirage au sort revient régulièrement, mais elle est fortement critiquée car tous ne se sentent pas concernés et se désistent, ou les citoyens se sentent déçus car, bien que motivés, ils n'ont pas été sélectionnés et n'ont pas pu participer.

Les membres du Conseils s'interrogent sur les processus qui peuvent être mis en place, comment, sur quelle base et comment les définir.

En outre, il est important que le citoyen se sente concerné mais il faut que cela se transforme en action. L'idée pour cela est de partir d'un fait concret, un fait qui attirerait la curiosité des citoyens. Le but du Conseil est également d'expliquer l'importance de la participation.

Les membres soulignent qu'il est important d'informer et de sensibiliser les citoyens sur la manière dont ils peuvent accéder et/ou participer à ce processus.

La question de l'information et de la communication prend alors toute son importance. Comment est-ce que l'on informe ? Par quel canaux (information au niveau de la commune, le bulletin communal, les réseaux sociaux, AH Info...) ? A quelle fréquence ?

Le Conseil consultatif définit donc la première action de son premier objectif.

Action 1. Réfléchir aux canaux de communication et valoriser les expériences qui marchent.

L'exemple du budget participatif est mis en avant. Il est important que les citoyens votent. Il existe de nombreuses possibilités pour organiser les votes, c'est un levier très puissant, qui offrent des possibilités pour les gens de voter pour des actions qu'ils ont eux-mêmes proposé. Cela renforce l'existence et la réalité du budget participatif.

Il serait aussi possible d'organiser des conférences ou d'organiser des rencontres sur la participation pour exposer la situation générale, les enjeux politiques, la coopération liée à la participation, la réalité des coopératives ou chaque participant correspond à une voix...

Ces coopératives sont des organisations participatives qui peuvent parler aux citoyens et les sensibiliser. Ce type de disposition et d'expérience devient de plus en plus nécessaire.

Le Conseil souhaite réfléchir à la manière d'impliquer le citoyen dans des processus qui existe déjà. Certains processus existent mais le citoyen pourrait être plus ou mieux impliqué. C'est ainsi que les membres du Conseil définissent leur deuxième action.

Action 2. Réfléchir à comment impliquer plus ou mieux les citoyens dans les processus participatifs.

Il est plus facile de sensibiliser les citoyens sur des processus qui sont déjà en cours. De plus, lors du lancement d'un processus participatif, il est important d'étudier sa nature et de réaliser une communication adaptée. En effet, selon le type de processus et les caractéristiques respectives, les citoyens ne se sentiront pas concernés de la même manière.

Au niveau local, il existe plusieurs initiatives pour que les citoyens s'impliquent dans leur ville, comme par exemple, le processus lié à l'avenir de la place du Centre. Beaucoup de publicité

a été effectuée et il y a eu de nombreux retours sur le questionnaire (environ 500 personnes). Près de 100 personnes étaient prêtes à participer aux ateliers. Le Conseil consultatif a reçu moins de retours de la part des citoyens pour en être membre mais la notion est plus vague. Néanmoins, certains Conseils portant sur d'autres thèmes comme les Aînés ou les personnes en situation de handicap ont suscité un engouement de la part des citoyens. Ces autres conseils sont aussi des conseils participatifs.

Le budget participatif est un sujet concret. Nous avons deux ans d'expérience ce qui permettrait d'y réfléchir en invitant les gens qui ont déjà fait des propositions et/ou ont été retenus. Il est souligné qu'il serait intéressant d'étudier la différence entre le budget participatif et les appels à projets qui donnent accès à des subsides. Cela permettrait d'intéresser les citoyens pour les faire parler de participation autour d'un outil concret qu'ils ont pu expérimenter. Si on fait chaque année un appel, il serait intéressant d'analyser le vécu du processus. Les membres du Conseil soulignent que d'autres expériences existent en France. La Ville de Nancy a également lancé un budget participatif et ont développé des projets concrets.

Il n'est pas possible d'intégrer la totalité des personnes à chaque processus. Le tirage au sort est un outil qui résout ce problème mais crée également des frustrations.

Julie Chantry, bourgmestre, souligne qu'il est important de valider les expériences qui marchent. Il serait envisageable d'organiser une conférence sur les coopératives qui fonctionnent, ou d'organiser des temps d'information sur des processus participatifs, les expériences qui marchent. Ces conférences pourraient être organisées par la Ville ou par le Conseil consultatif. Des processus participatifs ont été mis en place mais on n'a pas forcément tous les outils pour informer les citoyens.

Les membres du Conseil formulent leur troisième action au sein du 1^{er} objectif.

Action 3. Organiser des soirées d'échanges et d'information autour de la participation

Pour les membres, le but ultime serait de réaliser un documentaire sur la Ville où on pourrait écouter les citoyens et ce qu'ils pensent. Cela pourrait être sous la forme d'un micro-trottoir, pour toucher directement les gens. Les bénévoles pourraient également être intégrés dans le projet.

Objectif 2 – Approfondir la question du budget participatif

Une première idée d'action soulevée est d'aller se renseigner auprès d'autres communes.

Action 1. Se renseigner auprès d'autres communes/acteurs. Lire la littérature.

Les membres demandent une première réunion afin de prendre connaissance de ce qu'il se fait déjà, en discuter et analyser déjà cela. La deuxième action choisie est donc d'analyser et échanger sur les budgets participatifs actuels à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Action 2. Analyser et échanger sur le budget participatif actuel à OLLN

Les porteurs de projets qui ont participé au budget participatif précédent seront conviés afin d'échanger avec le Conseil consultatif sur les pratiques actuelles et améliorer le fonctionnement. Il est également évoqué l'idée de faire venir Periferia afin de discuter ensemble des questions que l'on se pose.

Action 3. Inviter les porteurs de projets afin d'améliorer le processus du fonctionnement du budget participatif.

Les membres suggèrent une réorganisation de l'ordre des actions afin de mettre en première position l'action de lister les questions que le Conseil se pose à l'heure actuelle sur le budget participatif.

Les membres suggèrent de mettre en troisième objectif l'analyse des impacts de la participation qui seront sans doute soulevés lors du travail sur les objectifs précédemment cités. Les impacts concernent également l'importance de participer, les raisons de la participation du citoyen pour mieux informer le citoyen.

Les membres du Conseil souhaitent rajouter une quatrième action au premier objectif.

Action 4. (objectif 1) Informer et évaluer/mesurer les impacts des outils de participation

La majorité des membres trouvent qu'il y a déjà beaucoup à faire avec ces deux objectifs et préfèrent les travailler en profondeur avant d'ajouter un troisième objectif.

Le Conseil s'interroge sur la manière de créer un système qui incite à dialoguer entre les quartiers et pérenniser ces processus. Cela pourrait être un objet de cette participation. Il pourrait exister une plateforme afin de présenter ces expériences et créer des opportunités.

Une idée pour améliorer les relations entre quartiers serait de développer entre autres des événements comme les jeux interquartiers. De plus, avec ces événements un sentiment d'appartenance au quartier se crée. À l'heure actuelle, les liens au sein même du quartier dépendent parfois d'une seule personne et quand cette personne n'est plus disponible, la relation dans le quartier et entre quartiers tombe. Il est véritablement important de pérenniser le processus. L'association du Petit-Ry regroupe 300 membres. Les réunions n'intéressent pas toujours les habitants, mais ils sont tous demandeurs du retour sur information. Néanmoins, si un habitant ne reçoit pas un mail, il va prendre contact avec les membres de l'association. Les citoyens sont très actifs. Le comité se compose en principe de 12 membres. Il cherche à structurer et entretenir l'association. Anita Rigot pourrait témoigner au Conseil consultatif de son expérience au sein de l'association du Petit Ry en termes de comité de quartier.

Dans certaines communes, ce sont eux qui organisent le budget participatif. Ils mettent en place le processus avec le soutien de la commune. Ces comités de quartier servent de relais afin de soutenir la participation. Il faut un minimum de culture participative dans la commune. C'est un terme important qui pourrait venir avec la thématique d' « informer et d'éduquer ». Dans certaines communes, tout est organisé à partir des comités de quartiers qui sont très vivaces.

La culture participative est une culture qu'il faut avoir progressivement. Il est important, dans un premier temps, d'informer et puis d'éduquer. L'échelonnement doit être progressif. Il serait intéressant d'analyser pourquoi certains comités de quartier fonctionnent et d'autres non et de même la mesure dans laquelle la commune peut soutenir ces comités.

La commune souhaiterait justement approfondir cette question des comités de quartier. C'est un des points du Plan Stratégique Transversal.

2. PRÉSENTATION DE QUELQUES DOSSIERS LIÉS À LA PARTICIPATION EN COURS ET À VENIR

Adélaïde présente quelques dossiers liés à la participation traités par la Ville.

En guise d'introduction, elle précise que les comités de quartier font partie des actions que la Ville souhaiterait lancer. Il faudrait non seulement recenser ceux qui existent et éventuellement en lancer dans certains quartiers. Ces comités de quartier sont de très bon relais, des viviers intéressants en matière de participation citoyenne.

Pour la deuxième fois, la Ville a lancé un budget participatif en 2021-2022. La réunion dédiée à ce sujet permettra d'approfondir tous les aspects du dossier. En 2019-2020, le budget participatif avait été conçu en partenariat avec Proximity. Ce processus sera expliqué plus longuement lors de la prochaine réunion. Cette année, le budget participatif est géré en interne à la Ville. Les porteurs de projet ont été invités à déposer leurs projets entre novembre 2021 et janvier 2022. Au total, 19 projets ont été déposés pour cette édition (contre 15 la dernière fois). 18 d'entre eux ont été reçus selon les critères de recevabilités et ont été analysés par le jury. Bientôt, les résultats du jury vont être annoncés aux lauréats et via les canaux habituels de communication. De plus, en point de comparaison, pour la première version du budget participatif, un budget de 10.000 euros avait été mis à disposition. Pour cette deuxième édition, le budget est passé à 30.000 euros. Cela permet d'aider davantage les différents projets.

Ce processus n'est pas le seul projet en cours. Quatre conseils consultatifs ont été lancés. Le processus de réflexion sur l'avenir de la place du Centre est également en cours. Un questionnaire accessible à tous les habitants a été envoyé. Près de 500 réponses ont été reçues. Depuis, deux ateliers participatifs ont eu lieu. Les conclusions de ces ateliers sont en cours d'acheminement vers les autorités communales.

Parmi les projets à venir, outre les comités de quartier, une plateforme numérique est également envisagée. Ce projet fait partie du PST. Cela semblait tomber sous le sens de développer ce type d'outil au sein de la commune lors de la rédaction du PST. Néanmoins, il faut définir le but derrière la création d'une telle plateforme. Qu'est-ce que l'on souhaite mettre en place et en quoi cela permet au citoyen de participer davantage ? Une idée serait de permettre l'organisation du vote dans le cadre des budgets participatifs. D'autres intérêts à cette plateforme existent probablement mais il faudrait prendre connaissance de manière plus approfondie des fonctionnalités. En outre, il est important de prendre connaissance des retours d'expérience car certaines communes ont déjà lancé de telle plateforme qui n'ont pas forcément répondu aux attentes. De plus, il n'est pas toujours possible d'assurer un suivi correct. Ces plateformes ne sont pas toujours la meilleure manière de créer du lien mais il serait très intéressant de discuter de ce genre de plateforme dans le cadre du Conseil consultatif et d'en discuter avec le Conseil consultatif Numérique qui a déjà abordé cette question il y a quelques années.

3. PROCHAINES DATES DE RENCONTRE

Il a été décidé par les membres que les réunions auront lieu le jeudi soir entre 20h et 22h tous les deux mois.

Les prochaines réunions auront donc lieu le 23 juin, le 29 septembre et le 24 novembre.

4. L'ANIMATION

Le groupe étant restreint ce soir, Adélaïde propose de laisser une dizaine de jours aux membres du Conseil afin de réfléchir à la question de l'animation. Elle souligne également que plusieurs solutions sont envisageables : une animation en binôme, choisir un animateur pour 6 mois et de changer dans 6 mois, etc.

L'idée de réaliser une tournante sur base volontaire ou sur inscription est soulevée.

Pour rappel, le rôle de l'animateur est d'être moteur du groupe afin de faire émerger les questionnements mais aussi les consensus, d'accompagner le groupe dans la concrétisation des actions et de proposer un ordre du jour avec l'aide de la secrétaire. La convocation peut être du ressort de l'animateur ou de la secrétaire.

Plusieurs membres semblent intéressés d'animer une réunion mais doivent vérifier leur disponibilité à la date de la réunion.